

Syndicat National  
des Entreprises  
Artistiques et Culturelles  
“SYNDEAC,”

8, rue blanche 75009 paris

T. 01 44 53 72 10

F. 01 44 53 72 12

[www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)

[contact@syndeac.org](mailto:contact@syndeac.org)

Paris,  
le 15 décembre 2008

Madame Christine ALBANEL  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Depuis la reprise des Entretiens de Valois en septembre nous avons réaffirmé, autant que nécessaire, nos points de vue quant aux réformes indispensables pour le spectacle vivant :

- le dépôt et le vote d'une loi d'orientation et de programmation, pour le spectacle vivant, assortie d'un protocole de décentralisation,
- l'affirmation de la place primordiale de l'artiste dans la société,
- la structuration de la profession et la mise en place de la qualification d'Entreprise Artistique d'Intérêt Général,
- le développement de la politique de l'emploi et de la formation,
- l'affirmation et l'actualisation des missions des réseaux, en particulier le renforcement de l'accueil des compagnies dans les institutions,
- la création d'un office de diffusion artistique nationale et internationale,
- la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'éducation artistique,
- l'élaboration d'une politique artistique et culturelle européenne,
- l'augmentation des moyens du ministère de la Culture qui devra atteindre 1% du PIB, c'est-à-dire, le doublement du budget actuel de la culture. Cette mesure est d'ailleurs demandée par l'association des Maires des grandes villes de France.

Ces prochaines réformes ne peuvent être mises en œuvre sans un engagement fort et immédiat de l'État pour relancer et soutenir le développement économique de notre secteur :

- une rallonge budgétaire de 50 millions d'euros pour rattraper les retards pris et conforter la création et la diffusion,
- la levée du gel de 5% en 2009,
- une augmentation du budget du spectacle vivant en 2010 et 2011 au minimum égale à l'inflation.

”

“

,

Aujourd'hui, après des années difficiles pour la plupart d'entre nous, particulièrement 2008, les informations que nous recevons des régions font état d'une mise en œuvre d'un gel de 5 % sur la base des subventions versées en 2008, alors que nous ne voyons nulle part la mise en œuvre réelle des 12,1 millions d'euros de crédits supplémentaires pour la création (+3,7 %) que vous annonciez pour les DRAC, lors de la conférence de presse que vous avez tenue en septembre.

Tout autant que les secteurs industriels français, les professionnels du spectacle vivant sont très inquiets de la récession à laquelle tout notre secteur va être confronté, du fait de la crise, mais surtout du fait du gel 2009 des crédits et des perspectives budgétaires annoncées pour 2010 et 2011, qui sont très préoccupantes. Ce n'est pas seulement le secteur subventionné par l'État qui risque d'être en récession grave, mais l'ensemble des entreprises privées et publiques qui travaillent dans le domaine du spectacle vivant, de la production et des tournées, avec des conséquences durables en termes de licenciements. Pourtant, le mode administré de l'économie du spectacle vivant pourrait vous offrir un formidable levier, pour abonder le plan de relance gouvernemental. Rares sont les secteurs qui, pour un investissement si modéré, génèrent de telles retombées sur l'économie réelle. Le soutien à l'art, en ces temps de crise, est d'autant plus pertinent, qu'il a un triple impact : esthétique, culturel et économique.

Le rythme effréné des dernières réunions des Entretiens de Valois n'a laissé que peu de place pour la concertation et la réflexion. Le chantier qu'a ouvert le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Monsieur Édouard Balladur, a pesé sur la qualité et l'efficacité de nos échanges, sans que ce haut responsable ne consente à recevoir une délégation de l'ensemble des employeurs du spectacle vivant.

Le travail « à marche forcée » des comités techniques ou des groupes de travail, en l'absence depuis septembre des syndicats de salariés, des autres ministères, et bien souvent des collectivités territoriales, n'a pas permis de produire réellement une réflexion de fond sur des sujets essentiels pour engager les réformes nécessaires de notre secteur et pour fixer des objectifs clairs de politique culturelle. Le rapport conclusif ne sera qu'un agglomérat de propositions diverses dans lesquelles la RGPP puisera des économies drastiques et un fonctionnement technocratique, c'est-à-dire inhumain et anti-artistique.

Malgré nos demandes réitérées, malgré notre volonté affichée d'approfondir le travail entamé au sein des Entretiens de Valois, nous n'avons pas obtenu les réponses positives attendues. En conséquence, le conseil national élargi du SYNDEAC, réuni le 15 décembre, a décidé de rejoindre la position des syndicats de salariés, qui ont déjà suspendu sous conditions leurs participations aux Entretiens de Valois depuis le mois de septembre.

A notre tour, madame la Ministre, nous avons le regret de vous informer par cette lettre que nous suspendons notre présence aux Entretiens de Valois, tant que nos revendications ne seront pas prises en compte ; nous ne pourrons pas, de ce fait, participer au Comité de Valois du 16 décembre, ni à la réunion plénière que vous présiderez le 22 décembre prochain.

”

“

,

Nous vous prions, en outre, de bien vouloir veiller à ce que le document rédigé par vos services, que nous rejetons globalement, ne fasse en aucune façon mention de déclarations ou de contributions de représentants du SYNDEAC. Plus précisément les travaux du groupe de travail CNPS mis en place en octobre, ne peuvent en aucun cas figurer dans le document conclusif, sachant que les services de la DMDTS avaient reconnu qu'il s'agissait là de travaux au sein du Conseil national des professions du spectacle et non pas au sein des Entrepreneurs de Valois.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.



**François LE PILLOUER**  
Président du SYNDEAC

”